



GT3. Changement climatique et environnement
30 Août - 1 Septembre, 2012. Ville de Panama, Panama
Experts: Michelle Michot Foss (États-Unis) et Margarita Astrálaga (Colombie)

RAPPORT

Le Groupe de travail « Environnement et changement climatique : tendances et défis depuis une perspective régionale » s'est réuni pour la 9^{ème} Assemblée plénière de ParlAmericas dans la Ville de Panama, Panama, les 30 et 31 août 2012 avec la participation de délégués *de l'Argentine, du Chili, de la Colombie, du Cuba, de la Jamaïque, du Panama, du Canada, et du Surinam.*

Le Chili a présidé les séances du Groupe, qui avait comme objectifs:

- Analyser les aspects des industries extractives liés avec les politiques, telles que les régimes fiscaux et le contrôle en matière d'hygiène, de sécurité et de l'environnement
- Analyser les effets des industries extractives sur l'environnement et le changement climatique (débats sur « l'énergie propre » et des emplois verts »)
- Étudier les bonnes pratiques qui existent en matière de formation de capacités (comment améliorer les organismes et les institutions gouvernementales qui ne sont pas bien équipés)

RECOMMANDATIONS

1. Diversifier les sources d'énergie compatibles avec la protection de l'environnement. Chaque État devrait adopter la matrice énergétique qui lui convient, du point de vue environnemental, social, économique et de sécurité énergétique, de façon à ce qu'il existe une cohérence au niveau des politiques énergétiques.
2. Promouvoir des politiques publiques ou élaborer des stratégies nationales qui contribuent à l'économie d'énergie.
3. Rechercher un appui international entre les pays, les institutions financières internationales et régionales et les agences pour le développement qui incorporent le concept d'économie verte à travers un fonctionnement plus équitable et d'une distribution plus équilibrée du marché mondial du carbone.
4. Conseiller aux États d'augmenter leurs investissements en recherche et technologie en matière énergétique en tant que moteur du développement durable à travers l'échange de technologies et de connaissances entre les pays développés et ceux en voie de développement.
5. Améliorer, mettre en œuvre et faire la suivi des législations environnementales nationales et internationales (qu'il s'agisse de traités, d'accords, de protocoles ou de conventions) approuvées et ratifiées par chaque État, en supprimant les subventions, impôts et autres incitatifs pervers ou contre-productifs pour l'environnement.

Ignacio Urrutia (Chili), président